



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 38705

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les délais de remboursement de nombreuses caisses primaires d'assurance maladie. Il constate que les assurés sociaux doivent attendre souvent plus de deux mois et demi, avant d'obtenir le remboursement des honoraires payés aux praticiens consultés. Ce retard pénalise gravement les assurés sociaux de conditions modestes, et risque de provoquer une forme d'exclusion temporaire du système de santé pour un certain nombre d'entre eux. En effet, certains assurés, compte tenu de ces retards, hésitent alors à consulter, car ils ne peuvent faire face à l'avance financière. Compte tenu des immenses difficultés que ces délais de remboursement induisent, il lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre pour améliorer le fonctionnement des CPAM et accélérer l'application des règles de paiement.

Texte de la réponse

Mme la ministre est très attentive à ce que les caisses disposent des moyens nécessaires pour assurer leurs missions. Pour tenir compte de la charge de travail liée à la couverture maladie universelle (CMU), l'Etat a autorisé, dès le mois de novembre, la création de 1 400 emplois sur lesquels la commission de gestion administrative de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) s'est prononcée favorablement. Par ailleurs, pour tenir compte des difficultés rencontrées lors du démarrage effectif de la CMU, cette commission a donné, le 1er février 2000, un avis favorable à l'attribution de moyens supplémentaires aux caisses pour la mise en oeuvre de la CMU et permettre la résorption de dossiers en instance dans les caisses. Par lettre du 11 février 2000, l'Etat a approuvé cette décision qui prévoit la création de 600 emplois pérennes, dont environ 500 emplois-jeunes, et 2 000 mois de contrats à durée déterminée (CDD). Les retards de remboursement au sein des caisses primaires d'assurance maladie ont été résorbés à la fin du premier semestre 2000. La situation est à nouveau normale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38705

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7080

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 805